

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 27 mars 2013

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 27 mars 2013 à 21h** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint
M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint
M. MAZZAGGIO, 4^{ème} Adjoint

Mmes BOUCHER et DE HARO (21h18).
MM. AUBERTIN, AYLING, LOPEZ, PEREZ et ROUSSILLON (21h18)

Absent excusé : M. ROLLAND.

Absent : M. MORENO.

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES et M. JANTEL.

Début de séance : 21h07

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

➤ **Délibération**

- Modification du tableau des effectifs : avancement de grade du Personnel

M. le Maire propose au Conseil de modifier le tableau des effectifs du Personnel communal à compter du :

- 1^{er} janvier 2013 en créant un poste d'Adjoint technique principal deuxième classe et en supprimant un poste d'Adjoint technique première classe,
- 1^{er} juillet 2013 en créant un poste d'Adjoint technique principal deuxième classe et en supprimant un poste d'Adjoint technique de première classe,
- 1^{er} août 2013 en créant un poste d'Adjoint technique principal première classe et en supprimant un poste d'Adjoint technique principal deuxième classe.

Renseignements pris, le Conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de M. le Maire. (Proposition votée à 21h12)

➤ **Vote des Taux**

En examinant les états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013, il est à noter une augmentation « naturelle » des bases d'imposition 2013. Cela signifie qu'indépendamment de toutes décisions municipales, le contribuable, cette année, aura une petite augmentation de ses impôts.

M. le Maire propose donc de ne pas augmenter les taux d'imposition 2013 pour ne pas pénaliser davantage les contribuables.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de M. le Maire.

➤ **Budgets 2013**

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire a présenté la proposition de budget de la Commune (section de fonctionnement et d'investissement) pour cette année 2013. Il précise par ailleurs qu'un travail minutieux, précis et sérieux a été fourni par la commission des finances qui s'est réunie à plusieurs reprises pour œuvrer sur le sujet.

FONCTIONNEMENT :

Les recettes attendues sont en baisse de 8,5 % par rapport à l'année 2012 tandis que le pourcentage du chapitre charge du personnel reste stable (45.68 %).

Le chapitre 11 (charges générales pour 24% des dépenses de fonctionnement), toujours dans le collimateur, est en baisse de 4,2 % alors que le prélèvement reste stable à 14 %. Quant aux charges d'emprunt (intérêts), elles sont en baisse de 35,8 %.

Cette prévision exprime la volonté du Conseil municipal de maîtriser les dépenses au profit de l'investissement.

INVESTISSEMENT :

Le budget 2013 se veut être très offensif et déterminé pour mener à bien les investissements qualitatifs programmés depuis longtemps pour certains (Cœur de village, logements locatifs, place des trois porches... etc.).

Il est basé sur des recettes objectives dont on peut noter le prélèvement de 331.704 € (compte 023 : 160.014€ et compte 1.068 : 171690 €) soit 29,4 % du fonctionnement (1.127.319 € de recette attendue).

Le capital des emprunts (chapitre16) est en très légère hausse de 1 %.

Le complément de financement des opérations d'investissements est réalisé avec la mise en place de deux prêts, l'un de 220.000 € pour la réhabilitation de l'immeuble communal qui, à minima, s'auto amortira avec les recettes de location et les taxes d'habitation attendues, tandis que le second de 157. 000 € sera positionné pour l'agrandissement du cimetière et la place des trois porches.

Notre commune, dont le taux d'endettement est faible au regard de la moyenne nationale des communes de la même strate (annuité de l'encours/habitant : 35€, moyenne nationale 87€) a la capacité d'investir sans alourdir inconsidérément la charge des emprunts du budget principal.

Les investissements principaux proposés en 2013 sont :

- 1ère et 2ème tranche du « Cœur de village »,
- Réhabilitation et construction de 4 logements sociaux,
- Réhabilitation de la place des trois Porches,
- Réhabilitation de la porte à bossage,
- 1 ère tranche de l'agrandissement du cimetière,
- Procédure P.L.U suite et fin,
- Travaux de voirie Route de Béziers, chemin de Montblanc,
- Equipement de l'esplanade René GIRAUD
- et acquisitions matériels (nettoyeur HP, guirlandes lumineuses, aspirateur de feuilles...etc.).

BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Ce budget annexe pose toujours quelques difficultés de part la différence entre les recettes attendues qui stagnent ou sont en baisse et les charges de fonctionnement qui s'accroissent.

Le Conseil municipal, conscient des difficultés des ménages, ne souhaite pas réaliser, comme cela serait normal, l'équilibre financier par l'augmentation de la redevance. Cette volonté et cette situation exigent de notre part une double vigilance par l'application d'une gestion encore plus stricte de la station, une maîtrise accrue de la gestion des boues et une préparation à l'avenir (raccordement à Pézenas).

La proposition budgétaire tient compte du lancement du raccordement des eaux usées de Tourbes à la STEP de Pézenas.

Il est à noter que, comme en 2012, une subvention venant du budget principal a été votée (40.000 €) pour assurer l'équilibre dépenses et recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire a annoncé au Conseil municipal qu'il réalisera une étude complète des incidences du raccordement à Pézenas tant sur le fonctionnement que sur l'investissement afin que la prochaine équipe municipale soit parfaitement au courant des conditions de la gestion de l'assainissement pour les années futures.

Le budget équilibré a été proposé à la hauteur de **153.567 € pour le fonctionnement** et **226.879 € pour l'investissement**.

Monsieur le Maire a précisé qu'il était en attente du retour des dossiers de subvention, sachant que l'Agence de l'Eau a annoncé, sous réserve de confirmation, qu'elle pourrait nous financer à la hauteur de 290.350 €.

➤ **Réforme des rythmes scolaires**

Au sujet de ce projet de réforme, dans le cadre de l'organisation des activités péri- scolaires sportives, culturelles et artistiques qui incombe à la Commune, M. le Maire fait la synthèse du travail de réflexion mené avant de donner une réponse au service de l'Etat.

Le Conseil a été unanime pour rechercher à mettre en place un projet éducatif territorial de qualité conforme aux exigences de cette réforme.

Ensuite, une analyse a été effectuée concernant les locaux à disposition, la formation de l'encadrement actuel et le coût financier important incombant à la Commune, celle-ci n'étant éligible qu'à une modeste aide financière de la part de l'Etat.

De plus, il a rappelé qu'un cahier des charges destiné à réaliser une étude sur la Communauté de Communes du Pays de Thongue (CCPT) concernant la compétence « Enfance » a été élaboré. Un bureau d'études a été ensuite chargé de réaliser un diagnostic « Petite-Enfance et Enfance » sur le territoire intercommunal en vue de déterminer et expliquer les impacts sur le plan communal et intercommunal d'un transfert de charges de la compétence « Enfance ». A la date butoir du 31 mars 2013, le travail est en cours.

Au vu du constat effectué, M. le Maire propose de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaires 2014/2015.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de M. le Maire.

➤ **Questions diverses.**

- Mme BOUCHER développe les sujets :

- Elle a remarqué que des mégots de cigarettes jonchent le sol autour des tables sur la terrasse du café appartenant au domaine public, ce qui est dommageable en termes d'hygiène et d'esthétique, alors que les travaux sur cette terrasse viennent de se terminer. Les services de l'atelier ont installé un cendrier provisoirement aux abords de cet espace en attendant la mise en place d'un mobilier urbain

Elle souhaiterait que la Municipalité demande au cafetier de prendre ses dispositions pour pallier le problème.

A ce sujet, M. le Maire signale qu'à la fin des travaux, un entretien avec les personnes concernées aura lieu pour établir des règles précises d'utilisation et d'entretien.

- Elle demande ensuite si, à la fin des travaux de la place du Quai, le Marché hebdomadaire restera installé là où il est actuellement, c'est-à-dire sur le parvis de l'église, ou s'il reprendra sa place initiale. M. le Maire précise que, désormais, ce Marché restera installé là où il est actuellement.

- Elle se renseigne auprès de M. MAZZAGGIO pour savoir où en sont les démarches au sujet de l'installation d'une antenne au centre du village pour permettre la connexion des portables.

Celui-ci précise qu'il doit contacter des installateurs pour des demandes de devis et qu'il nous renseignera rapidement.

Pour terminer, M. le Maire fait part aux élus des courriers suivants reçus en Mairie :

- Par un courrier envoyé le 12 mars 2013, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) informe la Mairie que Mme Stéphanie LACROIX, agent de notre collectivité, est retenue pour l'action de formation « PREPARATION AU CONCOURS INTERNE D'ANIMATEUR TERRITORIAL».

- La DDTM a envoyé à la Commune de TOORBES un arrêté concernant les travaux du Conseil général de mise à 2x2 voies de la RD13 entre l'A75 (PEZENAS) et l'A9 (BESSAN)

Ces courriers sont à la disposition des élus au secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **23h25**.